



## DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL

### D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA

Séance du 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : MM BARDOU- MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO - MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM BOUSCATEL-MM MAZARS

EXCUSES : MM RAMUSCELLO

**N° 2025/17**

**Objet : PRIX REPAS FAMILLE – EHPAD LA GREZE**

Monsieur le Président expose au Conseil d'administration que la Résidence La Grèze peut proposer le repas du midi et du soir aux familles.

Le CVS avait fait part, qu'il trouvait le prix du repas un peu élevé.

Il est proposé pour le repas du midi et du soir un tarif à 12 euros.

un tarif repas fête à 20 euros

Le Conseil d'administration du CIAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le prix du repas accompagnant du midi ou du soir à 12 euros un tarif repas fête à 20 euros à partir du 1<sup>er</sup> février 2025.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme.*

Le Président, Thierry BARDOU

La Secrétaire de séance, Martine ZUMERLE